



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la convocation
05 avril 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 080-268002706-20230414-23D13-DE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont délibéré
13	13	9

Délibération 23 D 13

**DELIBERATION
Budget primitif 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick BRAUD.

Membres présents : Annick Braud, Vice-Présidente ; Jean Delabroye, Nommé ; Bernard Caron, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Alain Barbier Elu ; Alain Babaut, Elu, Grégory Maufroy, Elu ;

Pouvoirs : Céline Leclerc, Nommée avait donné pouvoir à Annick Braud

Membres excusés : Ludovic Gabrel, Président ; Patricia Palus, Elue ; Annie Babaut, Nommée ; Virginie Rousselle, Elue ;

Le Président, propose à l'assemblée :

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2023 qui a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire au dernier Conseil d'Administration et qui s'équilibre de la façon suivante :

BP 2023 - VOTE PAR CHAPITRE			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chap 011	69 285 €	Chap 013	0
		Chap 70	0
Chap 012	89 000 €	Chap 74 hors subv Ville	10 470.99 €
Chap 65	2 200 €	Chap 74 = subv Ville	123 000 €
		Chap 042	1 028 €
		Chap 77	2 000 €
<i>Sous-total</i>	160 485 €	<i>Sous-total</i>	136 498.99 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Chap 042 (Amortissement)	2 587 €	Chap 002 (excédent)	26 573.01 €
Chap 002 (déficit)			
<i>Sous-total</i>	2 587 €	<i>Sous-total</i>	26 573.01 €
Total de la section de fonctionnement	163 072 €	Total de la section de fonctionnement	163 072 €
		R - D	0,00 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chap 21	12 971.31 €	Chap 10	334 €
<i>Sous-total</i>	12 971.31 €	<i>Sous-total</i>	334 €

Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Chap 040	1 028 €	Chap 001 (excédent)	11 078.31 €
		Chap 040 (Amortissement)	2 587 €
<i>Sous-total</i>	1 028 €	<i>Sous-total</i>	13 664.31 €
Total de la section d'investissement	13 999.31 €	Total de la section d'investissement	13 999.31 €
		<i>R - D</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL DES SECTIONS	177 071.31 €	TOTAL DES SECTIONS	177 071.31 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président, le Directeur du CCAS et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbie,
Le 14 avril 2023

Annick Braud, Vice- Présidente


